



## La coalition CMA76/Eco-Défis s'engage dans « l'accord de Rouen pour le Climat ».

La COP21 de la Métropole Rouen Normandie est conçue pour permettre à tous les acteurs du territoire d'apporter leur contribution à l'objectif commun de contenir le réchauffement climatique en opérant une transition écologique bénéfique pour tous.

Après l'entrée en vigueur de l'accord de Paris pour le climat, la Métropole Rouen Normandie s'est inscrite dans la dynamique internationale pour contenir la hausse des températures en deçà de 2°C et si possible 1,5°C, en définissant une politique de transition écologique dans le cadre de l'élaboration de son « plan climat air énergie territorial » (PCAET). Au-delà des actions qu'elle porte sur son patrimoine et ses compétences, la Métropole a initié une démarche de mobilisation de territoire, la COP21 Rouen Normandie, pour permettre à tous les acteurs (entreprises, citoyens, communes ...) d'agir et de contribuer à l'objectif commun.

A l'échelle du territoire de la Métropole, les objectifs sont à l'horizon 2050 :

- Une diminution des émissions de gaz à effet de serre de 80 %
- Une diminution des consommations d'énergie de 50%
- Une multiplication par 2,5 des énergies renouvelables produites sur le territoire

\*\*\*

La coalition CMA76/Eco-Défis rassemble toutes les entreprises artisanales implantées sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie qui s'inscrivent volontairement dans la démarche de labellisation Eco-Défis. Elle est animée par le service Développement Innovation de la CMA76.

Dans le cadre de la Cop 21 locale, la CMA 76 s'est engagée auprès de la Métropole Rouen Normandie à :

- Valoriser et encourager les entreprises artisanales à la mise en place d'actions concrètes en faveur de la lutte contre le changement climatique ;
- Inciter lesdites entreprises à s'engager et à relever au moins trois défis relatifs à des thématiques liés au développement durable (énergie, gestion des déchets, gestions des eaux, transport, approvisionnements locaux ...). Cette opération est une démarche volontaire et gratuite pour les entreprises.

Pour ce faire, il est prévu notamment de :

- Sensibiliser toutes les entreprises cibles par mailing: les activités « impactantes » pour l'environnement de plus de 5 salariés : dans la production (fabrication d'équipements et de composants, imprimeries...), le bâtiment, l'alimentation (artisanat de bouche), les services (soins à la personne, blanchisserie, ambulances, nettoyage, réparation automobile, déménagement....), soit 890 entreprises ;

- Sensibiliser individuellement 250 entreprises ;
- Accompagner 150 entreprises sensibilisées dans le repérage des défis et la constitution d'un dossier de labellisation ;
- Labelliser 80% des entreprises accompagnées, soit 120 entreprises.

En seront ainsi membres :

- 120 entreprises artisanales (labellisées Eco-Défis).

\*\*\*

Considérant la démarche de Plan Climat Air Energie Territorial et de COP21 locale mise en place sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie,

Les entreprises précitées, représentées et animées par la CMA76 ont choisi de travailler ensemble pour trouver des solutions collectives face aux enjeux de la transition écologique,

La coalition CMA76/Eco-Défis s'engage dans « l'accord de Rouen pour le climat » à contribuer aux objectifs de la COP21 par la réalisation et le maintien, par les entreprises membres, des défis non-exhaustifs suivants :

Famille de Défis	Code Défi	Nom du Défi	Objectifs
Prévention des déchets	PRE1	Réparation – Réemploi	Réduire sa production de déchets et prolonger la durée de vie des biens
	PRE2	Emballages- Reprise fournisseurs	Minimiser les emballages générés par l'activité Favoriser le retour fournisseur et l'emballage consigné
	PRE3	Stop au gaspillage	Limiter les pertes et excédents de production Optimiser la gestion de son activité
	PRE4	Réduction de la nocivité	Limiter voire réduire la production de déchets dangereux
	PRE5	Emballages clients	Réduire la quantité et/ou la nocivité des emballages et sacs mis en circulation Proposer des sacs réutilisables
	PRE6	Points de collecte	Permettre le dépôt de certains déchets par les clients (hors obligation de reprise)
	PRE7	Vente sur mesure	Permettre à chaque client d'acheter le juste nécessaire Réduire le gaspillage alimentaire

Famille de Défis	Code Défi	Nom du Défi	Objectifs
Gestion des déchets	DEC1	Collective sélective	Diminuer la quantité d'ordures ménagères et améliorer la performance du tri
	DEC2	Déchets dangereux	Améliorer la gestion des déchets dangereux
	DEC3	DEEE	Séparer les déchets électroniques et électriques des autres déchets
	DEC4	Bio-déchets	Valoriser les déchets organiques
	DEC5	Compacteur/Broyeur	Utiliser un compacteur ou broyeur afin de réduire le volume des déchets
Energie	ENE1	Isolation thermique	Réaliser des travaux en vue d'optimiser les déperditions énergétiques
	ENE2	Eclairage	Supprimer les éclairages énergivores
	ENE3	Climatisation	Favoriser les équipements de refroidissement propres
	ENE4	Programmateurs/ Régulateurs/Variateurs	Installer des équipements permettant l'optimisation des consommations d'énergie
	ENE5	Vitrines et enseignes	Limiter la pollution visuelle Extinction nocturne des vitrines et enseignes
	ENE6	Conception locaux	Occuper des locaux sobres en consommation (BBC, Passivhaus, ...)
	ENE7	Suivi des consommations	Réaliser un suivi des consommations énergétiques Mettre en place des bonnes pratiques
	ENE8	ENR	Faire le choix de d'approvisionner en ENR (ENergies Renouvelables)
Eau	EAU1	Consommation d'eau	Effectuer le suivi et réduire sa consommation d'eau potable
	EAU2	Rejets d'effluents	Réduire le rejet d'effluents chargés en pollution
	EAU3	Protection des sols	Prévenir les pollutions accidentelles Supprimer l'emploi de produits phytosanitaires Limiter le ruissellement des eaux pluviales

Famille de Défis	Code Défi	Nom du Défi	Objectifs
Déplacement - Transport	TRA1	Approvisionnement	Optimiser les approvisionnements pour diminuer l'émission de GES (Gaz à Effets de Serre) S'approvisionner localement
	TRA2	Livraison	Mettre en place un service de livraison des clients en utilisant des modes de déplacements respectueux
	TRA3	Déplacement	Faciliter le déplacement doux Se former et pratiquer l'éco-conduite
Démarche et consommation responsable	RES1	Produits labellisés	Favoriser la commercialisation d'éco-produits, de produits locaux, de produits de saison
	RES2	Produits d'entretien	Utiliser des produits d'entretien ou de consommation courante éco-labellisés ou éco rechargeables Ne plus utiliser de fluides frigorigènes interdits à la production
	RES3	Bio-diversité	Etre un acteur responsable, engagé et exemplaire en matière de bio-diversité
	RES4	Ecologie industrielle et territoriale	Faire partie d'un collectif d'entreprises afin de mutualiser des besoins et/ou échanger des flux de matières



Nous autorisons la Métropole à communiquer sur cet engagement (cocher la case).

Fait à Rouen, le 07/11/2018

Signature(s)

